Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail 5 jours francs avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **Hélimax / SAF** Tél : 06.22.81.23.25

Bénéficiaires : **Refuges CAF**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Ravitaillement + matériel	27/04/2017	Pk Gioberney	Refuge du Pigeonnier	2	1	3
	Report le 28/04/2017					

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description de l' aéronef (type / couleur / immatriculation) :
AS 350 B3 Ecureuil rouge et blanc F-GJKY

Nom du pilote : Kévin Mormann

A Saint Crépin
Le 15/04/2017, Maxime GAILLARD

Autorisation accordée n° 163/2017

Conditions particulières :
- Prévenir le(s) secteur(s) du Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le / /
Le Directeur,
Copie au secteur de : VALGAUDEMAR

PARC NATIONAL DES ECRINS

p.o. Le Directeur Adjoint,
Thierry DURAND

Préconisations du Parc national :
Attention : période de sensibilité particulière pour les ongulés.
Merci de respecter le trajet le plus direct possible.
Survoler au-dessus de 2800m

A Gap, le : 24/04/17